

Inkingi Forces Démocratiques Unifiées United Democratic Forces

++31 623075674 ++32 477813062 info@fdu-udf.org www.fdu-udf.org Postbus 3124 2280 GC Rijswijk Netherlands

"Pour un Etat de Droit, la Democratie et l'Egalité de chances"; "For the rule of law, democracy and equal opportunity"

Déclaration des FDU-Inkingi sur l'agression perpétrée contre Mme Claudine Mazimpaka, épouse du Dr Jean-Baptise Mberabahizi, Secrétaire Général des FDU-Inkingi.

Les FDU-INKINGI expriment leur profonde sympathie et leur solidarité active au Secrétaire Général ainsi qu'à sa famille.

Les FDU-Inkingi ont pris connaissance et informent le public des faits ci-après :

- 1. Samedi 24 octobre 2009 à 19h30, Mme Mazimpaka a quitté son domicile pour se rendre à la place Bockstael située à cinq minutes de voiture de son domicile, à Laeken, un arrondissement de la Ville de Bruxelles.
- 2. Vers 22h30, M. Jean Baptiste Mberabahizi qui ne la voyait pas rentrer a tenté de la joindre sur son téléphone portable et a réessayé plusieurs fois sans résultat.
- 3. Le lendemain, dimanche 25 octobre 2009, à 16h49, alors que je M. Mberabahizi se préparait à aller déclarer sa disparition, sans attendre les 48 heures d'usage, il a reçu sur son portable un appel du Dr Wolf de l'Hôpital Saint Pierre, qui lui a appris que son épouse avait été amenée aux urgences vers minuit, qu'elle avait été admise à l'unité de chirurgie orthopédique et qu'il désirait s'entretenir avec lui le plus vite possible.
- 4. Arrivé à l'Hôpital, M. Mberabahizi a trouvé sa femme étendue, incapable de le reconnaître et a été mis au courant par le Dr Wolf des faits dont ce dernier avait connaissance. Il a dit qu'elle était amnésique, avait un tassement des vertèbres lombaires dû probablement à une chute d'au moins trois mètres et qu'elle était psychologiquement choquée à cause de l'agression. Une conversation avec elle était impossible. Elle était totalement confuse. Elle avait en outre une lésion sur chaque joue, lésions dues aux brûlures de cigarettes.

- 5. Le Dr Wolf a dit qu'elle avait été trouvée gisant à côté d'un muret près de la Chaussée de Haecht, au croisement avec le Boulevard Lambermont, à Schaerbeek, par une patrouille de la Zone de Police 5344 de Schaerbeek-St-Josse-Evère conduite par l'Inspecteur Aarab NABIL. Elle portait un bandeau sur les yeux et était ligotée derrière le dos.
- 6. Après avoir tenté en vain de voir l'Inspecteur Nabil Aarab, qui était intervenu sur les lieux où gisait Claudine, le lundi 26 octobre 2009, M. Mberabahizi s'est présenté aux bureaux de la Zone de Police de 5344, près de la Gare de Schaerbeek pour avoir des informations quant aux circonstances dans lesquelles son épouse a été retrouvée.
- 7. L'Inspecteur Philippe Swinnen, qui l'a auditionné lui a dit qu'elle avait été trouvée à 10h30 à Schaerbeek, Chaussée de Haecht près du pont avec le Bv Lambermont. » Il a confirmée qu'elle était ligotée et bandée.
- 8. D'après lui, elle n'a pas pu s'y rendre de son plein gré. M. Mberabahizi a demandé une copie du procès-verbal établi par l'équipe qui était intervenue mais elle lui a été refusée.
- 9. La police n'a, à aucun moment, tenté de joindre M. Mberabahizi, depuis le moment où son épouse a été trouvée par la patrouille de l'Inspecteur Nabil Aarab, jusqu'à aujourd'hui. Pourtant, elle l'avait bien identifiée grâce à un titre de transport de la STIB retrouvée dans ses affaires. De plus, ce n'était pas la première fois qu'elle était victime d'une agression. Et ces faits étaient connus de la police.
- 10. En effet, le 8 août 2009, entre 20h30 et 21h30, trois hommes, noirs, cagoulés et parlant Kinyarwanda dont l'un s'était fait passer pour le propriétaire, ont réussi à s'introduire dans leur appartement. Ils l'ont assommée, rouée de coups, ligotée avec des câbles électriques, bâillonnée avec un essuie vaisselle et attachée par les chevilles, avant de fouiller la maison, emportant tout document se rapportant au Rwanda. Ils avaient d'abord tenté en vain d'ouvrir l'ordinateur sans emporter le disque dur. Elle a finalement réussi à se traîner jusqu'au palier où une voisine l'a trouvée presque inconsciente. La voisine a dû couper les câbles pour la libérer avant d'alerter la police.
- 11. Depuis le mois de février 2009, le couple n'a pas cessé de recevoir des textos tendant à faire chanter M. Mbarabahizi et contenant des menaces de mort, contre lui, sa femme et leurs enfants. En avril 2009, la poussette de leur fils avait été brûlée à la cigarette. Les auteurs de cet acte ignoble ont ensuite revendiqué ce lâche forfait par lettre anonyme. Plusieurs mails ont également été envoyés à M. Mberabahizi. Certains texto tendant à salir sa réputation ont été envoyés à ses contacts. Certains de ces messages destinés aux FDU-Inkingi ont été postés sur le site des FDU-Inkingi, via le formulaire de contact destiné à entretenir des échanges avec le public.
- 12. Le 27 juin 2009, voyant que cette campagne de harcèlement et d'intimidation ne s'arrêtait pas, M.Mberabahizi a porté plainte et a été auditionné par l'Inspecteur Patrick Spiessens de la police de Laeken, Zone de Police 5339. Il demandait alors l'identification des auteurs des messages

anonymes. Quatre mois plus tard et malgré l'ignoble agression dont sa femme Claudine avait fait l'objet un peu plus d'un mois plus tard, la police n'avait toujours rien fait.

- 13. Après plusieurs appels téléphoniques infructueux adressés à l'Inspecteur P. Spiessens, le 21 octobre 2009, M. Mberabahizi s'est rendu à la police de Laeken pour s'enquérir des suites de sa plainte. L'agent de police qui l'a reçu lui a dit que sa demande avait été transmise au Procureur du Roi et qu'il devait se rendre au Palais de Justice sans indiquer clairement quel service pouvait le renseigner.
- 14. Le 22 octobre 2009, soit deux jours avant l'agression de samedi dernier, il s'est rendu au Parquet, Bâtiment Portalis, 4 rue des Quatre-Bras. L'officier de police qui l'a accueilli lui a dit que le dossier était toujours ouvert et qu'il devait attendre. M. Mberabahizi a insisté pour savoir où en était l'enquête d'autant plus que les menaces avaient continué, que les menaces avaient été mises à exécution puisque son épouse avait été agressée au mois d'août et que ses agresseurs l'avaient revendiqué par message anonyme se targuant même d'être assuré d'une totale impunité. Il lui a répondu qu'il n'avait qu'à aller déposer plainte de nouveau et attendre ou écrire au Procureur du Roi.
- 15. Le 22 octobre 2009, M. Mberabahizi a écrit au Procureur du Roi, pour savoir où en était la recherche quant à l'identification des auteurs des menaces anonymes. Il faut savoir que tous les messages proviennent de numéros de portable belges puisqu'ils portent l'indicateur de pays +32. A ce jour, il n'a reçu aucune information de la part du Parquet concernant sa lettre.
- 16. Le 27 octobre 2009 à 19h00, en compagnie de sa soeur et d'une de ses amies, lorsqu'il a amené leurs deux enfants rendre visite à leur mère, pour l'aider aussi à recouvrer la mémoire, Claudine ne les a pas reconnus. Elle leur a dit qu'elle avait bu de l'eau contenant de l'alcool. Elle a pointé du doigt une bouteille en plastique presque vide qui contenait de l'eau minérale. Du fait d'avoir consommé cette eau, elle avait eu des vomissements dans l'après-midi et se plaignait de douleurs brûlantes à l'estomac.
- 17. Choqués d'apprendre cela et sachant que ses agresseurs étaient toujours en liberté et pouvaient s'introduire dans sa chambre, ils ont examiné la bouteille qui, d'après eux, sentait du désinfectant. Ils ont alors alerté l'infirmière de garde qui a confirmé l'odeur suspecte. Ils ont également alerté le Dr Snacken qui a confirmé l'odeur suspecte. Il a promis d'en référer à l'Interniste de garde. Elle a également constaté ce problème.
- 18. Mr Mberabahizi a alors décidé d'appeler la police. Après plusieurs refus sous divers prétextes, la police a fini par envoyer une patrouille. La bouteille suspecte a été saisie et envoyée aux services compétents pour analyse. A sa question de savoir si une garde pouvait être montée devant sa chambre, l'Inspecteur Blaise qui dirigeait cette patrouille lui a dit que la police ne pouvait pas le faire et qu'il n'avait qu'à engager un agent de sécurité privé.
- 19. Il ressort de ce qui précède que les harceleurs de M. Mberabahizi et de sa famille sont toujours en liberté et continuent d'agir en toute tranquillité. Ils semblent jouir d'une totale impunité comme ils s'en sont vantés dans leurs messages anonymes.

20. La campagne de harcèlement et de dénigrement ainsi que toutes les agressions qu'a subi Mme Mberabahizi ont commencé après la décision des FDU-Inkingi de participer aux élections présidentielles de 2010.

Les FDU-Inkingi s'insurgent contre des pratiques criminelles d'une autre époque et qui viseraient, au vu des éléments en notre possession, à faire taire M. Mberabahizi, opposant politique au régime rwandais dirigé par le FPR. Elles condamnent avec la dernière énergie, toutes ces tentatives d'intimidation, qui ne sont pas de bon augure à l'approche de l'élection présidentielle d'août 2010 et à laquelle les FDU-Inkingi ont décidé de participer.

Les FDU-Inkingi regrettent que des attaques visant les exilés rwandais et les opposants au régime de Kigali en particulier se commettent au grand jour dans les pays démocratiques et réputés respectueux des droits de l'homme sans que cela n'émeuve l'opinion et ne conduise à des mesures concrètes visant à la protection des personnes accueillies sur leur territoire.

Le cas de Mme Mazimpaka est l'illustration du manque de volonté des autorités policières belges pour découvrir et arrêter les auteurs des menaces désormais mis à exécution envers la famille Mberabahizi, lesquels auteurs ont l'insolence de se vanter dans leurs textos anonymes qu'ils sont assurés d'une totale impunité. En effet, force est de constater que depuis le début des harcèlements visant la famille Mberabahizi, la police a été mise au courant mais qu'aucune mesure concrète n' a été prise pour protéger cette famille et surtout pour mettre hors d'état de nuire ces malfaiteurs qui cherchent à faire taire des opposants politiques par une campagne d'intimidation et de barbarie, souvenirs d'une époque révolue, dans un Belgique démocratique.

Ces actes ne sont pas sans nous rappeler les révélations faites par le ministre belge des affaires étrangères, M. Yves Leterme, révélations selon lesquelles un dirigeant étranger lui aurait demandé de l'aider à arrêter voire à tuer des opposants.

Les FDU-Inkingi demandent fermement aux autorités belges, administratives, policières et judiciaires de tout mettre en œuvre pour que des enquêtes soient rigoureusement menées afin d'identifier et de poursuivre en justice sans tarder les auteurs et les commanditaires de ces actes indignes d'un Etat démocratique et pour que la protection des personnes accueillies en Belgique soit garantie.

Fait à Bruxelles, le 03 novembre 2009.

Mme Victoire Ingabire Umuhoza,

Présidente des FDU-Inkingi